

1. de poursuivre ses interventions diplomatiques afin de faire modifier le projet de détournement à Garrison afin que celui-ci n'affecte pas l'environnement du Canada;

2. d'offrir de l'aide technique et juridique aux groupes de citoyens canadiens qui essaient présentement de faire interrompre les travaux à détournement à Garrison; et

3. d'intenter, devant la Cour internationale, des poursuites contre le gouvernement des États-Unis si le Canada ne réussit pas à obtenir des garanties satisfaisantes au sujet de la sécurité future de son environnement.

—Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir à nouveau débattre à la Chambre cette question si importante pour tous les Manitobains. Sans en être la copie conforme, cette motion ressemble à une autre qui était inscrite à mon nom au *Feuilleton* pendant toute la session précédente. Elle fut même débattue au moins deux fois. J'avoue ne pas comprendre vos objections à propos de cette motion, mais je me renseignerai auprès de vous afin de ne plus commettre la même erreur.

Avant d'ouvrir le débat, je précise que si je devais présenter à nouveau une telle motion, je supprimerais sans doute le troisième paragraphe à propos de la Cour internationale. Il serait malheureux que nous en venions là, car ce serait avouer notre échec le plus complet, alors que l'écologie du Manitoba serait déjà menacée de destruction, ce que nous voulons empêcher à tout prix. De plus, étant donné l'attitude que les Américains viennent d'adopter à La Haye, ce pourrait être une démarche imprudente.

Quoi qu'il en soit, je vous signale que la première question que j'ai soulevée à la Chambre des communes en octobre ou novembre 1979, quand j'y suis arrivé, concernait des motions sur le projet de dérivation Garrison, lors d'un débat sur les pêches en comité plénier. Ce sujet me préoccupe et j'en ai parlé à maintes occasions à la Chambre. Monsieur le Président, beaucoup de choses ont changé entre temps, sauf le fait que je persiste tout comme il y a cinq ans à m'opposer à l'achèvement du projet Garrison selon les modalités prévues à l'heure actuelle. Cette question d'intérêt régional est probablement la plus importante qu'il m'ait été donné de traiter depuis que j'ai été élu à la Chambre des communes. Les enjeux sont très gros. Le secteur de la pêche du Manitoba risque d'être gravement compromis si l'on entreprend les travaux tel que prévu. Des emplois risquent de disparaître, et dans ce secteur et dans celui du tourisme. Le système écologique des lacs et des rivières du Manitoba pourrait être irrémédiablement endommagé. Il va sans dire que les conséquences seront permanentes et sans doute désastreuses pour ma circonscription, si les travaux sont mis en chantier ainsi que prévu.

En préparant mon intervention d'aujourd'hui, monsieur le Président, j'ai pris la peine de relire les questions que j'ai déjà posées, les déclarations que j'ai faites en vertu de l'article 43 du Règlement, et autres interventions au sujet de ce projet. J'ai constaté que j'étais intervenu à ce propos à quelque 14 reprises. En outre, j'ai assisté à d'innombrables réunions au Manitoba, je me suis rendu à Washington à quatre reprises, sauf erreur, pour étudier ce dossier avec les membres du Congrès des États-Unis et leur faire part des préoccupations ainsi que de celles de tous les Manitobains, quelle que soit leur allégeance que suscite dans notre esprit cette question prépondérante.

Au fil des années, nous en sommes venus à nous soucier de plus en plus de l'équilibre très précaire qu'il convient de préserver entre la nature, l'écologie, et la société industrielle que

Projet de dérivation Garrison

nous avons établie un peu partout dans l'hémisphère nord. Nous avons découvert la fragilité de nos cours d'eau et de nos forêts et combien il était facile d'y nuire. Il y a une question qui nous préoccupe énormément et à laquelle on s'intéresse beaucoup au Canada depuis quelques années. Il s'agit des pluies acides qui, depuis un certain nombre d'années, transforment nos eaux vives en des marécages stagnants et insalubres. La plupart des Canadiens que la question des pluies acides inquiète souhaitent vivement, et ce depuis longtemps déjà, que nos voisins du Sud partagent nos préoccupations à cet égard. Il en va de même pour la question du projet de dérivation Garrison. Il faudrait que la question soit réglée au niveau des gouvernements et du Canada et des États-Unis. On constate que ce problème préoccupe plus de Canadiens que d'Américains. Ces derniers ne semblent pas partager nos soucis au sujet du projet Garrison.

Contrairement aux pluies acides, monsieur le Président, les répercussions de la dérivation de Garrison ne seraient pas dues en grande partie aux polluants chimiques mais au passage de poissons et de bactéries dans les cours d'eau canadiens à cause des lacs artificiels et des canaux qui seront construits dans le cadre des travaux de dérivation. Je voudrais revenir un peu en arrière et faire un très bref historique de ce projet.

Il en a été question pour la première fois dans les années 1940; il s'agissait d'essayer de résoudre les graves problèmes causés par la sécheresse qui a frappé d'état du Dakota du Nord pendant la dépression et d'aider les agriculteurs de cette région. Le Garrison est un réseau d'irrigation gigantesque qui traverse toute la zone nord du centre de cet état. À l'heure actuelle, les Américains comptent irriguer 250,000 acres de sol du Dakota du Nord au moyen de réservoirs et de barrages qui, grâce aux travaux d'ingénierie de l'homme, finiraient par aller contre la nature. Il s'agit en fait de relier un bassin hydrographique orienté vers le sud à un bassin hydrographique allant vers le nord, soit les eaux du bassin du Missouri-Mississippi et celles du bassin de la rivière Rouge-lac Winnipeg-baie d'Hudson. Les Manitobains ne voient aucun inconvénient à ce que le gouvernement du Dakota du Nord ou le gouvernement des États-Unis envisagent d'aménager un réseau d'irrigation aussi gigantesque et aussi compliqué dans cet État. Nous n'avons aucune objection à ce que le gouvernement américain le fasse de son côté de la frontière. Par contre, selon le projet actuel, la dérivation de Garrison n'irriguera pas seulement les terres du Dakota du Nord. Comme je l'ai signalé, l'eau du bassin hydrographique du Missouri viendra dans le bassin hydrographique de la rivière Rouge. Par conséquent, elle amènera des poissons, de l'eau et des bactéries et aussi probablement une certaine quantité de produits chimiques étrangers dans les cours d'eau et les lacs de notre province. C'est à cela que nous nous opposons. Ces objections ne sont pas seulement basées sur une obsession puriste, naturaliste par souci de notre province, même si nous sommes fiers de la pureté de l'air et des eaux. Nos objections sont fondées sur des considérations réalistes: la réalisation de ce projet risque de faire perdre leur gagne-pain à certaines personnes, surtout dans les secteurs de la pêche et du tourisme. Ce projet risque par ailleurs de dégrader les sources d'alimentation en eau de bien des villes et les rivières situées le long des rivières Rouge et Souris, au Manitoba.